

J'espère n'avoir omis aucun sujet important pour un député. Certains se sont inquiétés des huit semaines de référence. D'autres ont demandé pourquoi nous adoptions une période de deux semaines au lieu d'une période de 10, 12 ou 14 semaines. C'est une question de jugement. Nous n'avons pas eu la possibilité d'en débattre en profondeur ici mais nous estimons que huit semaines sont justifiées pour notre population active. Les services d'aide aux prestataires feront tous leurs efforts pour que les chômeurs reprennent le travail le plus vite possible. Des essais effectués à Hamilton et dans d'autres villes ont révélé qu'ils permettent de retrouver du travail à un chômeur une semaine ou dix jours plus tôt qu'auparavant.

Quant au versement global de trois semaines, je pense, à la réflexion, que nous le diviserons probablement en deux versements répartis sur une période de cinq semaines. Pour conclure, je rappelle aux députés que le délai de carence de deux semaines constitue un fort moyen de dissuasion contre les abus. Le délai de carence de deux semaines plus trois semaines à \$100 donneraient droit à quelqu'un de retirer \$300, et aujourd'hui, on devrait attendre une semaine pour retirer les prestations de quatre semaines, c'est-à-dire à peu près \$200.

• (6.00 p.m.)

La deuxième chose que je tiens à signaler, c'est que nous avons éliminé bon nombre des causes d'abus en ce qui a trait aux prestations saisonnières. Le fait d'avoir rendu impossibles les prestations d'assurance-chômage dissuadera certainement les gens qui essayaient de vivre aux crochets de l'assurance-chômage durant les mois d'hiver alors qu'ils auraient pu trouver un emploi.

Pour ce qui est de la cote, que les députés qui désirent une bonne explication en profondeur du système de cote et qui veulent savoir pourquoi je pense que c'est une méthode logique et valable, veuillent bien lire le discours prononcé par l'honorable député de Waterloo (M. Saltzman), du moins les passages où il a abordé sincèrement la question et où il n'a pas tenté d'obéir au souci électoral et de plaire à tout le monde. Au moins à l'égard de la cote, il a exposé le fond de sa pensée, tout comme l'a fait aujourd'hui l'honorable député d'Edmonton-Ouest lorsqu'il a dit que la cote pénalisera, si l'on veut employer ce terme, certaines industries qui, dans le passé, ont profité de l'assurance-chômage pour subventionner leur effectif ouvrier, l'immobiliser et le tenir prêt à travailler quand le besoin se présente.

Je pense en particulier à l'industrie de la construction, à laquelle je ne dois aucune excuse. A y bien penser, c'en est une qui, en toute occasion, fait des démarches à la Chambre des communes contre les heures de travail, les salaires et diverses normes. Je fais de mon mieux pour lui donner satisfaction. Je suis au courant de ses problèmes et je sais aussi que le système de cote serait de nature à ajouter au fardeau des employeurs de l'industrie de la construction; mais puisque la cote ne sera pas établie avant 1974, 1975 et 1976, il y aura bien des occasions dans l'intervalle de nous réunir avec les groupes d'employeurs et d'élaborer une méthode convenable de cote. Il est possible qu'on accorde une cote à une société de construction plutôt qu'à une autre, en comparant son rendement à l'expérience d'autres personnes de cette industrie particulière plutôt qu'à l'industrie dans son ensemble. Je vous remercie, monsieur l'Orateur, et je remercie la Chambre de sa courtoisie.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2<sup>e</sup> fois, est renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.)

\* \* \*

#### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Baldwin:** Monsieur l'Orateur, avant que vous vous aperceviez qu'il est près de 6 heures, pourrais-je demander au secrétaire parlementaire s'il confirmerait ce qui a été entendu avec le président du Conseil privé (M. MacEachen), à savoir que nous étudierons demain le bill sur les minéraux du Yukon.

**M. Jerome:** C'est exact, monsieur l'Orateur. Nous nous proposons de mettre en délibération demain comme premier ordre inscrit au nom du gouvernement le bill sur les minéraux du Yukon et on verra probablement si l'on doit continuer le débat vendredi ou bien passer à l'étude du projet de loi relatif au Code du travail (Normes).

**M. l'Orateur suppléant (M. Richard):** Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne à demain, à 2 heures de l'après-midi. J'en profite pour souhaiter aux députés une soirée calme et agréable et une bonne nuit. Je leur rappelle que ce sont là des avantages qui ne sont garantis par aucun régime d'assurance.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)